

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

SEANCE DU 18 JUIN 2018

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, MME NATHALIE DESMAREST, M. PASCAL BECQUET, M. BENOÎT ADAMCZYK, M. JEAN ROZET, M. PATRICK DUPONT, MME CÉLINE BERNARD, M. BRUNO REMY, MME SABRINA DELEBECQUE-RAPIN

ABSENTS EXCUSÉS : MME CHRISTELLE MIKA, M. DIDIER PETIT, MME PASCALE BOURGUET, M. CYRILLE LECACHEUR, MME NELLY MESSIEUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 31/05/2018

M. ADAMCZYK SOUHAITE MODIFIER ET PRÉCISER DEUX PHRASES DU COMPTE-RENDU. CONTRAT D'APPRENTISSAGE : « M. ADAMCZYK EXPRIME SON DÉSACCORD FAISANT REMARQUER QU'AUCUNE PERSONNE DES SERVICES TECHNIQUES N'EST QUALIFIÉE POUR ASSURER LE RÔLE DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE EN HORTICULTURE ».

QUESTIONS DIVERSES : « MONSIEUR ADAMCZYK SIGNALE LE CARACTÈRE DANGEREUX DES PEUPLIERS QUI BORDENT LA SOUCHE SUR LA PARTIE RÉCEMMENT ACHETÉE PAR LA COMMUNE. IL REGRETTE QUE CES PEUPLIERS N'AIENT PAS ÉTÉ ARRACHÉS EN MÊME TEMPS QUE LA COUPE RÉALISÉE ».

M. BECQUET FAIT REMARQUER À M. ADAMCZYK QUE COMPTE-TENU DU NOMBRE TRÈS IMPORTANT DE SES INTERVENTIONS, IL EST BIEN DIFFICILE POUR LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE DE TOUT RETRANSCRIRE MOT À MOT.

M. BECQUET EXPLIQUE À M. ADAMCZYK QUE LE CONSEIL MUNICIPAL N'A PAS VOCATION À LUI SERVIR DE TRIBUNE ET QUE SES CONTESTATIONS CONSTANTES PERTURBENT LE BON FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31/05/2018

2) DÉCISION MODIFICATIVE : CHANGEMENT DE NUMÉRO DE COMPTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR UNE ABSTENTION ET 8 POUR,

→ AUTORISE LA DÉCISION MODIFICATIVE SUIVANTE SUR LE BUDGET DE LA MAISON MÉDICALE :

OPÉRATION 10001 :
COMPTE 21318 + 668 394.75 €
COMPTE 2313 - 668 394.75 €

3) AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LE SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L' AISNE

LE CONSEIL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE

- D'AUTORISER LE MAIRE À SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LE CDG POUR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL
- D'INSCRIRE LES CRÉDITS NÉCESSAIRES AU BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ

QUESTIONS DIVERSES :

M. BRUNO REMY DEMANDE SI LA DÉCHETTERIE VA DEVENIR PAYANTE. M. LE MAIRE INDIQUE QU'À CE JOUR JAMAIS LE SUJET N'A ÉTÉ ÉVOQUÉ.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 00

**LE MAIRE
PHILIPPE CALMUS**

**LE SECRÉTAIRE
PASCAL BECQUET**